

Hommages des huit coseigneurs du Castrum d'Allègre

**Traduction d'un parchemin datant de 1313,
d'après une copie rédigée en 1421**

"L'an mille trois cent treize et le neuf des calendes d'août, noble Jaussin de Naves, Pierre Jourdan, chevalier, Pierre Guilhem Bérard, Raymond de Guilhefred, Guerin d'Allègre, Raymond de Cadoine, Bernard del Puech au nom d'Armande sa femme, et Raymond d'Allègre, seigneur pariers du château d'Allègre et mandement d'icelui, et en chacun d'eux ont reconnu à noble et puissant seigneur Guillaume de Randon, chevalier, seigneur de Luc et de Portes, tenir en fief dudit Guillaume de Randon savoir: et le château dudit Allègre, le mandement et district d'icelui, et et tout ce qu'ils ont et doivent avoir audit château et mandement, excepté ce qu'ils tiennent d'autres seigneurs dans ledit mandement.

Lequel château, forts et forteresses est situé en l'évêché d'Uzès, et pour lequel château et mandement d'icelui sont tenus de faire hommage et de prêter fidélité envers le seigneur, en ses guerres et causes, et de lui rendre ledit château avec toutes les munitions...

Et si lesdits coseigneurs en voulaient aider, pourront retenir ledit château, et lesdits seigneurs et les biens se pourront retirer au bourg dudit château, et lesdits reconnaissants seront tenus de défendre et garder, et envoyer sentinelle audit bourg.

Et aussi doivent rendre le château avec toutes ses forces et munitions susdites au changement du seigneur ou vassal...

Et si lesdits reconnaissants renvoient ledit château avec les munitions audit seigneur, sera tenu leur rendre et restituer le tout avec dommages et intérêts.

Si ainsi y en advient et si (texte illisible, supposition: - les coseigneurs -) ne voulaient aider audit seigneur, d'autres pariers doivent tenir la part d'icelle et d'iceux..."

Archives privées de la famille d'Auzon, généreusement mises à disposition par M. Dominique d'Auzon. Traduction libre.